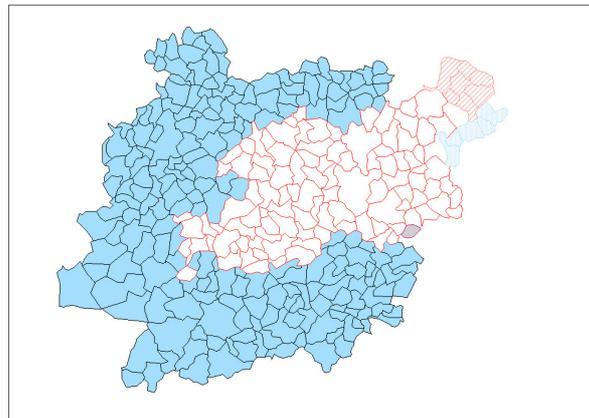




Contrat de rivière Lot Aval

Dossier sommaire



SOMMAIRE

Préambule	4
Introduction – Justification de la démarche.....	5
1. Etat des lieux du territoire	10
1.1. Présentation de la structure porteuse	10
1.2. Présentation du territoire.....	10
1.2.1. Géographie, géologie et géomorphologie.....	10
1.2.2. Hydrologie du bassin du Lot aval (source : PGE Lot).....	13
1.2.3. Contexte hydrogéologique, nappes profondes (source : étude SCE 2007)	14
1.2.4. Biodiversité et zones remarquables, potentiel écologique.....	16
1.2.4.1. Biodiversité de la rivière Lot.....	16
1.2.4.2. Biodiversité et potentiel piscicole des affluents et du bassin versant	16
1.2.5. Occupation des sols et usages dans le bassin versant du Lot 47 (d'après l'étude Lot réalisée par SCE pour le smavlot47 en 2007 et le PGE Lot (eaucéa))	17
1.2.5.1. Usages.....	17
1.2.5.2.ressource en eau : prélèvements.....	19
1.2.6. Qualité des eaux, vulnérabilité.....	20
1.2.6.1. Territoire du contrat de rivière et directive E.R.U (eaux résiduaires urbaines), vulnérabilité aux nitrates	20
1.2.6.2. Qualité des eaux et des milieux aquatiques.....	20
1.2.6.3. qualité des sédiments et des eaux : problématique cadmium.....	22
1.2.6.4. Pollutions d'origine agricole	23
1.2.6.5. Assainissement non collectif	23
1.2.7. Statut juridique du Lot et de ses affluents.....	23
1.3. La ressource en eau – état des lieux de la DCE	25
1.3.1. Eaux souterraines.....	25
1.3.1.1. Nappes libres	25
1.3.1.2. Nappes captives	25
1.3.2. Eaux superficielles et DCE	26
1.4. Organisation territoriale.....	29
2. Enjeux et objectifs	31
2.1. Déclinaison des enjeux sur le territoire du contrat de rivière.....	31
2.2. Grandes orientations du SDAGE et cohérence avec le territoire du contrat de rivière	33
2.3. Objectifs découlant des enjeux définis sur le territoire du contrat de rivière...	33
3. Contenu du programme prévisionnel d'actions.....	37
3.1. Volet A : lutte contre les pollutions et restauration de la qualité des eaux.....	37
3.2. Volet B1 : retrouver un bon état écologique des cours d'eau.....	38
3.3. Volet B2 : Prévention des inondations	38
3.4. Volet B3 : gestion quantitative.....	39
3.5. Volet B4 : valorisation touristique et paysagère de la vallée du Lot	40
3.6. Volet C : animation, coordination et suivi du contrat de rivière.....	41
3.7. tableau récapitulatif.....	41



4. Suivi et évaluation du contrat de rivière	43
5. Organisation envisagée pour la mise en œuvre du contrat de rivière.....	46
5.1. Structure porteuse de l'animation, moyens	46
5.2. Implication des élus et concertation locale.....	46
5.3. Mise en place de la démarche, suivi, animation.....	47
6. Récapitulatif des études à mener avant la mise en place du dossier définitif	50
6.1. récapitulatif des études à disposition	50
6.2. Études complémentaires à mener avant le dépôt du dossier définitif	51
Conclusion.....	52

Préambule

Le Pays de la vallée du Lot 47 se compose de 104 communes et regroupe tout le bassin versant du Lot en Lot et Garonne. Il est porté par le syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée du Lot dont les adhérents sont des communautés de communes, communes, syndicats de rivières, l'agence de l'eau et le département du Lot et Garonne.

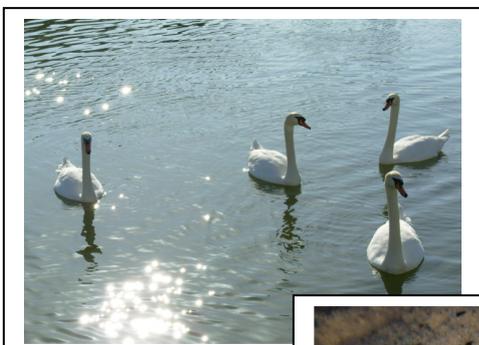
Le pays de la vallée du Lot s'est déjà fortement engagé dans la gestion des cours d'eau de son périmètre. Il offre à ses adhérents une assistance technique à maîtrise d'ouvrage, accompagnant notamment les syndicats de rivière dans leurs programmes de travaux.

C'est en 2005 que le Pays s'engage dans une réflexion sur la gestion de la rivière Lot et décide de réaliser un état des lieux complet du cours d'eau.

L'étude démarre en 2006 puis s'achève en 2007. Elle met en évidence un certain nombre d'actions prioritaires à mener sur le bassin versant du Lot pour atteindre les objectifs de bon état et de bon potentiel imposés par la directive cadre européenne et le futur SDAGE en cours de validation..

L'étude fait ressortir également la nécessité d'une gestion coordonnée à l'échelle du bassin versant.

C'est pour cela que le pays s'engage aujourd'hui dans une démarche de gestion concertée : le contrat de rivière Lot Aval.



*Illustrations :
La biodiversité
Du Bassin du Lot
Et la concertation
Locale*

Introduction – Justification de la démarche

A l'heure actuelle, la qualité des eaux est un enjeu majeur sur le plan international et l'Europe a fixé à ses états membres des objectifs d'atteinte du bon état des eaux à un horizon très proche : 2015 ou 2021.

L'atteinte de ce bon état passe par la réalisation **d'efforts collectifs** et l'harmonisation de tous les projets liés à l'eau sur des territoires cohérents.

D'autre part, le SDAGE Adour Garonne, en cours de révision, fixe lui aussi un certain nombre d'objectifs complémentaires à la DCE et notamment des dispositions en matière de prévention des inondations, thématique au cœur des préoccupations actuelles au vu du changement climatique.

Le bassin versant du Lot Aval : une entité géographique et hydrologique cohérente

Le bassin versant du Lot aval, entre la confluence du Lot et de la Thèze et la confluence du Lot et de la Garonne, possède un contexte différent de celui des parties amont.

En effet, il montre une **cohérence territoriale sur le plan géographique, paysager et économique**.

On se situe ici dans une zone de plaine où se sont implantées de grandes cultures et des cultures maraîchères spécialisées contrastant avec le reste du bassin versant du Lot, où l'élevage est beaucoup plus représenté.

Il en découle des problématiques liées à l'eau bien spécifiques, notamment au regard de l'irrigation et de l'eau potable. Les pressions agricoles sont fortes sur les réserves en eau, d'un point de vue qualitatif autant que quantitatif.

La gestion du ruissellement, la lutte contre la disparition des zones humides, la maîtrise de l'assainissement agricole et des pollutions diffuses sont autant de thématiques spécifiques à ce territoire.

Au regard de l'état des lieux de la DCE, le lot aval apparaît comme une masse d'eau à part entière (R225 : le Lot du confluent de la Lémance au confluent avec la Garonne) qui fait partie intégrante de l'UHR Lot Aval (confluent du lot et la Truyère jusqu'à la Garonne). Les principaux affluents du Lot aval (Thèze, Lémance, Lède, Boudouyssou) sont également des masses d'eau distinctes avec des objectifs spécifiques.

Le pays de la vallée du Lot : un porteur de projet fédérateur

La majorité des communes, communautés de communes et syndicats de rivière du bassin versant du Lot aval adhèrent au Pays de la Vallée du Lot depuis 1998.

Cela représente une population d'environ **107 000 habitants** soit un tiers du département du Lot et Garonne.

Au travers du Pays, de nombreux projets se sont mis en place sur des thématiques variées, comme le tourisme et le développement économique (projet Leader+, schéma de services, organisation des offices de tourisme, programmes pluri-annuels de restauration des cours d'eau...). Le territoire assiste aussi les particuliers dans des projets d'économie d'eau et d'énergie au travers du pôle d'excellence rural.

Les collectivités travaillent ensemble pour le développement concerté de leur territoire, et c'est ainsi qu'elles se sont tournées vers la rivière.

A ce jour seules quelques communes situées sur les parties amont des affluents du Lot (Lémance et Tancanne) ne sont pas intégrées au territoire car elles sont sur des départements limitrophes (24, 82). Un des enjeux de la mise en place du contrat de rivière est de favoriser la mise en place d'échanges et la coordination interdépartementale pour optimiser la gestion des ressources en eau. Les communes non intégrées représentent environ 1000 habitants tous territoires confondus.

On notera que ces communes sont en partie adhérentes aux syndicats d'eau potable et d'assainissement présents sur le territoire (exemple : syndicat des eaux de la Lémance).

Une démarche volontariste

Le pays de la vallée du Lot apporte à ses adhérents d'ores et déjà une assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour toutes les opérations liées à l'aménagement des cours d'eau.

D'autres structures d'envergure territoriale, comme la fédération départementale d'adduction d'eau potable et d'assainissement portent des projets sur des thématiques liées à l'eau. Les syndicats d'eau potable et d'assainissement (exemple : syndicat Nord du Lot, syndicat Sud du Lot, syndicat des eaux de la Lémance...) sont maîtres d'ouvrage d'équipements et de réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif.

L'étude Lot menée en 2007 a mis un peu plus en évidence la complexité de la gestion de l'eau sur le bassin versant du Lot aval et la nécessité de mener une réflexion concertée pour engager une politique efficace.

La démarche du Pays en matière de gestion des rivières date de 1999. La compétence rivières a été mise en place à la demande des élus car elle répondait à un vrai besoin, les différents maîtres d'ouvrages étant démunis devant le nouveau contexte réglementaire institué par la loi sur l'eau de 1992.

Une **assistance technique** a donc été mise en place, et le Pays de la vallée du Lot a mis un technicien de rivière à disposition de ses adhérents.

Petit à petit, les affluents du Lot ont fait l'objet d'études globales et des programmes de restauration déclarés d'intérêt général ont démarré sur chacun des bassins.

Chaque année un programme de travaux est réalisé avec un partenariat financier du conseil général, de la région, de l'agence de l'eau et parfois de l'Europe.

Progressivement, les élus du pays de la vallée du Lot se sont penchés sur l'**entretien et les modes de gestion de la rivière Lot**, qui n'est pas prise en compte dans les programmes de restauration actuels.

L'émergence de la navigation a fait se tourner les élus vers la rivière et il est apparu nécessaire de faire une étude diagnostic de ce cours d'eau afin de mieux connaître les problématiques et les atouts de la rivière.

C'est en 2007 que cette étude a été achevée. Elle a très nettement mis en évidence la nécessité de mettre en place une **gestion intégrée de l'ensemble du bassin versant Lot aval afin d'atteindre les objectifs de bon état**.

D'autre part, lors de l'étude, une enquête réalisée auprès des élus du bassin versant a montré que ces derniers reconnaissent le Pays de la Vallée du Lot comme maître d'ouvrage légitime pour porter un dispositif contractuel sur le bassin versant.

Les résultats de l'étude ont été présentés en comité syndical, en réunion de bureau du Pays et dans des réunions spécifiques sur la rivière et les élus se sont prononcés à l'unanimité en faveur du portage d'un contrat de rivière par le Pays de la Vallée du Lot.

C'est dans ce contexte que le Pays présente aujourd'hui ce dossier sommaire, soutenu par tous ses adhérents.

Des thématiques variées à prendre en compte

Les usages liés à l'eau sur le territoire sont de nature variée et s'imbriquent fortement les uns dans les autres.

Le contrat de rivière s'articulera en **6 grands volets** regroupant les actions prioritaires à mettre en place sur le territoire.

Ces derniers sont :

- volet A : lutte contre les pollutions et restauration de la qualité des eaux
- volet B1 : retrouver un bon état écologique des cours d'eau
- volet B2 : prévention des inondations
- volet B3 : gestion quantitative
- volet B4 : valorisation touristique et paysagère de la Vallée du Lot
- volet C : animation, coordination et suivi du contrat de rivière

Un comité de rivière multi-partenarial

Le comité de rivière sera mis en place par arrêté préfectoral suite à l'agrément du dossier sommaire du contrat de rivière.

Préfiguration du comité de rivière en charge du pilotage et du suivi de la démarche (environ 50 personnes) :

Président : un élu

Membres élus :

Présidents des syndicats de rivière (Lède, Lémance, Boudouyssou, futur syndicat Lot, région de Castelmoron) : 4 membres

Présidents des syndicats des eaux et assainissement (Nord du Lot, Sud du Lot, SIAAV, Syndicat des eaux de Penne St Sylvestre, Syndicat des eaux du Tournonnais, Syndicat des eaux de la Lémance) : 5 membres

Représentants des communautés de communes du périmètre : 9 membres

Représentants des communes hors 47 : 5

Partenaires institutionnels :

Agence de l'eau : 2 représentants



Conseil général 47 : CATER et DDRN : 2 représentants
Conseil régional : 1 représentant
CATER 46 et CATER 24 (2 personnes)

DDAF : service dispositifs européens : 1 représentant

SPEMA : deux représentants (police de l'eau et des milieux aquatiques cours d'eau non domaniaux et cours d'eaux domaniaux)

DDE : un représentant service risques, un représentant service navigation

DDASS : un représentant

SPC Tarn – Lot : un représentant

DIREN aquitaine et Midi Pyrénées : un représentant par diren

Entente de la vallée du Lot : un représentant ou deux

Chambre d'agriculture du Lot et Garonne : 1 ou 2 représentants

Direction de l'économie et du tourisme de Lot et Garonne : 1 représentant

ONEMA (1 représentant)

Partenaires techniques et usagers

EDF : un représentant

Loisirs nautiques : un ou deux représentants

Fédération départementale d'assainissement et d'eau potable : un représentant

Fédération départementale des associations de pêche et de la protection des milieux aquatiques : un représentant

CPIE 47 : un représentant

Association les amis des moulins

1. Etat des lieux du territoire

(voir aussi atlas cartographique en annexe)

1. Etat des lieux du territoire

1.1. Présentation de la structure porteuse

Le pays de la Vallée du Lot englobe la partie Lot et Garonnaise du bassin versant du Lot, soit environ 1700 km². Ce sont plus de 107 000 habitants qui vivent sur ce territoire.

Cette structure est portée par un syndicat mixte créé en 1998 (voir statuts en annexe).

Le pays possède diverses compétences, telles que le développement territorial et économique, le tourisme, et l'assistance technique à l'entretien des rivières.

Il porte déjà des projets contractuels d'envergure territoriale sur d'autres thématiques (LEADER, schéma de services, contrat de Pays, réseau haut débit sans fil). (voir plaquette présentation en annexe).

Le territoire du contrat de rivière est étendu aux communes hors département présentes sur les bassins versants de la Thèze, la Lémance et la Tancanne, soit 3000 habitants de plus (départements 24, 46 et 82). A ce jour, des contacts ont déjà été pris avec les départements limitrophes, notamment le Lot.

1.2. Présentation du territoire

Le bassin versant du Lot s'étire sur 250 km selon un axe Est-Ouest et couvre une superficie totale de 11 500 km².

Le bassin se compose d'un bassin amont (en amont d'Entraygues), avec de fortes pentes et de nombreux affluents qui drainent les reliefs du sud du massif central, et d'un long couloir d'écoulement qui rejoint la Garonne. Le territoire qui nous concerne se situe dans la partie aval du bassin versant du Lot. Les pentes y sont faibles et le réseau hydrographique diffus.

Le territoire pris en compte est délimité par la portion aval du bassin versant du Lot : ce sont toutes les communes des bassins versants du **Lot aval** dont la partie amont est marquée par la limite du bassin versant de la Thèze en rive droite et le bassin versant du Dor en rive gauche (voir cartographie).

1.2.1. Géographie, géologie et géomorphologie

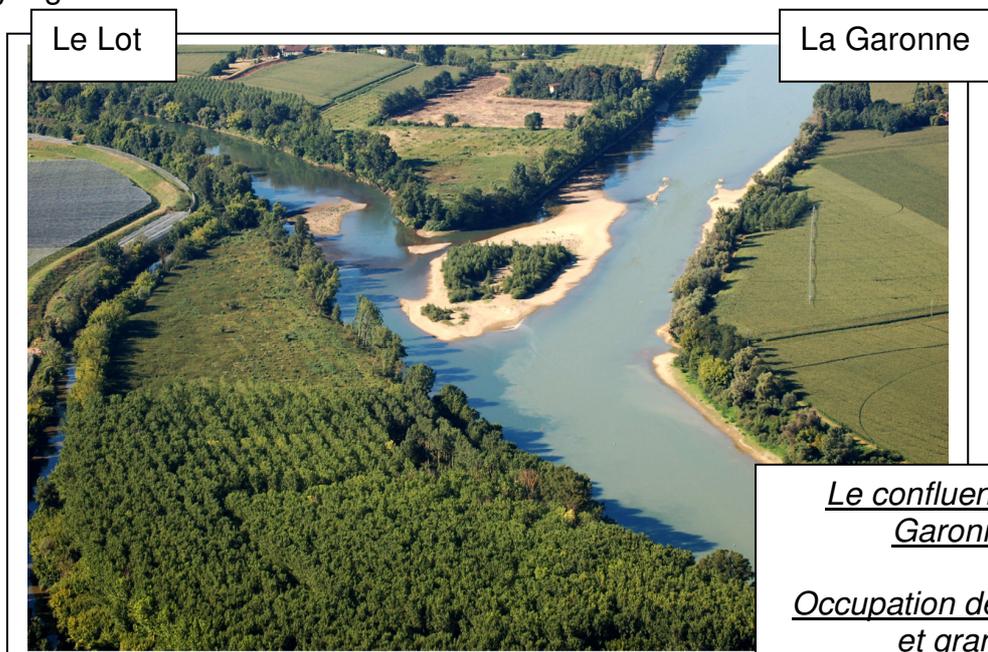
Le périmètre pris en compte dans le contrat de rivière s'étend dans cette zone de plaine bordée de coteaux dans laquelle le Lot parcourt **86 km**, drainant une superficie de **1700 km²**. Les principaux affluents sont, d'amont en aval, **la Thèze, la Lémance, le Boudouyssou et la Lède**.

Le bassin versant du Lot 47 présente une morphologie douce, avec des reliefs peu élevés aux formes rondes.

L'est du secteur est plutôt marqué par la présence de roches calcaires bien présentes dans le paysage alors que l'Ouest est plutôt structuré en collines basses largement marquées par l'exploitation agricole. On a un paysage très maîtrisé avec

de grandes parcelles céréalières alternant avec des vergers et quelques prairies et bois.

La zone de confluence entre le Lot et la Garonne est une zone de plaine où le maraichage et les cultures hors sol sous serre sont largement présents dans le paysage.



Le confluent entre le Lot et la Garonne à Aiguillon

Occupation des sols : peupleraies et grandes cultures
(photo smavlot47 :2007)



Le Paysage du Lot vu de Nicole

Au fond les coteaux, au premier plan la plaine agricole

(photo A.CANTIN 2007)

Géologie (source BRGM, et étude SCE 2007)

Les substrats géologiques de la vallée du Lot dans le département du Lot-et-Garonne correspondent à des **terrains sédimentaires** contrairement à ceux cristallins et volcaniques du bassin amont.

En amont du barrage de Fumel, le Lot s'est encaissé jusqu'au substratum, constitué de calcaires cryptocristallins en petits bancs à niveau marneux et calcaires dolomitiques (Kimméridgien supérieur- secondaire). Ils donnent ainsi naissance à des falaises sur les rives du Lot depuis la limite départementale à l'aval de Fumel.

De part et d'autre, on observe la succession des terrasses quaternaires du Lot : d'abord, les très basses terrasses wurmiennes, renfermant des galets et se terminant par les limons sableux, puis les basses terrasses du Riss, constituées de petits galets siliceux, que l'on trouve à l'intérieur des méandres, suivies des moyennes et hautes terrasses.

En aval du barrage de Fumel, les rives du lot découvrent successivement des couches géologiques plus récentes que le niveau Kimméridgien (Jurassique) :

- Calcaires crayeux blancs du Turonien inférieur (Crétacé – secondaire), entre le barrage de Fumel et Libos,
- Calcaires crayeux blancs et gréseux puis les marnes grises du Turonien moyen et supérieur (Crétacé – secondaire) , entre Libos et l'aval de Saint-Vite,
- Calcaires marneux, puis gréseux du Cionacien (secondaire), de l'aval de Saint Vite à l'amont de la confluence avec le ruisseau de Pèdre,
- Sables grossiers à lentilles argileuses (Lutétien à Eocène supérieur – tertiaire), de la confluence avec le ruisseau de Pèdre à l'amont de l'écluse des Ondes,
- Calcaires des Ondes (calcaires lacustres blancs – Eocène supérieur), de part et d'autre de l'écluse des Ondes,
- Molasses du Fronsadais (grès et argiles – Eocène supérieur à Oligocène – tertiaire), à l'aval immédiat de l'écluse des Ondes en rive droite.

Comme précédemment, les terrasses fluviales du quaternaire s'étagent de part et d'autre du Lot. Elles sont particulièrement développées en rive gauche.

En aval des Ondes, le Lot évolue dans les dépôts alluviaux récents (limons et argiles sableuses), de plus en plus étendus d'amont en aval. Il vient fréquemment au contact des basses terrasses de graviers et galets à l'extrados de ses méandres et découvre localement les formations plus anciennes :

- des molasses du Fronsadais (Lustrac)
- du calcaires des Ondes (Trentels, Villeneuve-sur-Lot),
- des molasses de l'Agenais inférieur (Laparade)

1.2.2. Hydrologie du bassin du Lot aval (source : PGE Lot)

Un plan de gestion des étiages du Lot, porté par l'entente interdépartementale du bassin du Lot, est en cours de mise en œuvre. Les données présentées dans ce paragraphe sont extraites du diagnostic réalisé pour le PGE.

Dans le département du Lot et Garonne, le Lot parcourt 86 km et draine une superficie de 1700 km².

Le Lot à Villeneuve/Lot en m ³ /s												
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
237,0	289,0	214,0	193,0	167,0	95,4	51,8	32,5	47,1	98,0	161,0	233,0	151,0

Tableau 1 : Débit moyen du lot (source : DIREN Aquitaine)

Le débit objectif d'étiage du Lot à Aiguillon est fixé à 10m³/s et le débit de crise à 8m³/s.

Le Lot fait l'objet d'un soutien d'étiage à partir d'Enraygues de juillet à septembre ou octobre.

Les principaux affluents du Lot sont la **Thèze**, la **Lémance**, le **Boudouyssou** et la **Lède**.

La Thèze :

La Thèze est un petit affluent (bassin de 124 km²) en rive droite du Lot situé principalement dans le département du Lot où il parcourt 22 km.

A son entrée dans le Lot et Garonne, il lui reste à parcourir 3 km avant de rejoindre le Lot à Condat, en amont de Fumel. On note la présence de zones humides sur l'ensemble du cours d'eau, sauf sur le cours aval où des pertes karstiques alimentent la source bleue (rivière Lot).

La Thèze a un régime marqué fortement par le contexte géologique, puisqu'elle présente d'importantes pertes dans le réseau karstique, lesquelles alimentent en partie la source bleue. La Thèze a un débit d'objectif complémentaire de 100l/s à Boussac.

La Lémance :

La Lémance prend sa source à Prats du Périgord, dans le département de la Dordogne, où elle draine un bassin versant de 248 km² et parcourt 12 km. Elle coule ensuite sur 20 km dans le département de Lot et Garonne où elle rejoint le Lot à l'aval de Fumel, en rive droite.

La Lémance est réalimentée sur son cours aval par le lac de Marrou auquel est fixée une fonction de soutien d'étiage avec un objectif de 141 l/s à Cuzorn (débit seuil de gestion).

La Lède

La Lède est un affluent en rive droite du Lot, dans le département de Lot et Garonne, qui draine un bassin versant de 438 km². Après un parcours de 54 km, elle rejoint le Lot à Casseneuil. Une charte de bassin, intégrée au PGE (plan de gestion des étiages) du Lot, a été signée en fin d'année 2007. Elle fixe un débit seuil de gestion de 250l/s à Casseneuil. Un lac de réalimentation existe aujourd'hui à Pailloles, c'est-à-dire à l'aval du bassin versant. La création de nouvelles ressources est envisagée.

Le Boudouyssou

Le Boudouyssou est un affluent en rive gauche du Lot qu'il rejoint à Penne d'Agenais. Il est situé dans le département de Lot et Garonne.

Il draine un bassin versant de 248 km², formé de terrains tertiaires.

Un débit seuil de gestion de 120l/s est fixé en sortie de bassin versant. Son principal affluent est la Tancanne. Cette dernière prend sa source en Tarn et Garonne.

D'autres affluents du Lot ont peu d'influence sur l'hydrologie générale du système mais sont pris en compte dans le projet de contrat de rivière car localement ils ont un impact sur le milieu ou la population (risque inondation, pollution diffuse...).

Il s'agit notamment du **Dor** (Saint Vite), la masse de Pujols, l'Autonne, le Merdassou, des **cours d'eau de Saint Sylvestre**, de la **région de Castelmoron** et des communes aval (Bourran, Lafitte, Clairac).

Certains de ces affluents font l'objet d'une réalimentation (exemple : le cours d'eau du **Salabert** à Lacépède).

Problématique inondation sur les affluents du Lot

Le Lot fait l'objet d'une surveillance par le service de prévention des crues Tarn – Lot. Même si l'alerte des communes riveraines reste à améliorer (absence de plans communaux de sauvegarde, mauvaise communication de l'alerte crue au niveau local...) le Lot est relativement bien suivi et de plus un schéma de cohérence pour la gestion et la prévention des inondations porté par l'entente de la vallée du Lot est en cours d'élaboration.

Les affluents du Lot en Lot et Garonne, du fait du déboisement des bassins versants et du recalibrage passé de leurs lits, représentent dans certaines zones habitées un réel danger pour les populations. On peut noter que le Dor, l'Ayguette (affluent de la Lémance) ou encore le Boudouyssou ont inondé à plusieurs reprises des zones habitées suite à de violents orages. D'autres affluents, comme le Camuzol ou encore les cours d'eau de Bourran peuvent causer des dommages aux biens et aux personnes en cas de fortes précipitations.

Si elle est moins importante que dans des régions à pluviométrie de type cévenole, la problématique inondations est bien présente et une réflexion d'ensemble sur la gestion du territoire paraît nécessaire pour appréhender et prévenir le risque.

1.2.3. Contexte hydrogéologique, nappes profondes (source : étude SCE 2007)

Plusieurs types d'aquifères sont présents dans la zone d'étude.

Aquifères alluviaux

Les **alluvions récentes**, la **très basse terrasse**, et éventuellement la **basse terrasse** peuvent constituer des niveaux aquifères superficiels potentiels de faible importance.

Cette nappe phréatique est alimentée par infiltration de surface, ce qui la rend particulièrement vulnérable aux pollutions bactériologiques et chimiques. Elle peut

contribuer au soutien du débit du Lot, sans que la réciproque soit possible, compte tenu de l'encaissement du Lot par rapport au niveau de base de l'aquifère (sauf en amont des barrages où la ligne d'eau du Lot est artificiellement soutenue).

Aquifères du tertiaire

Les niveaux **calcaires** et **molassiques** des coteaux peuvent être considérés comme un aquifère multicouche semi-perméable soutenant les débits souterrains d'étiage des grands aquifères karstifiés sous-jacents (niveaux calcaires) ou donnant naissance à des sources émergeant à flanc de coteau. Ces dernières peuvent alimenter le Lot, soit de façon directe, lorsqu'il entre en contact avec ses formations au niveau de ses rives, soit de façon indirecte, lorsqu'elles rejoignent les formations alluviales ou alimentent des affluents.

La protection apportée par les molasses superposées aux calcaires étant aléatoire, la vulnérabilité de cet aquifère doit être considérée comme importante.

Nappes profondes

a) Nappes de la base du tertiaire et du Crétacé supérieur

Les **horizons calcaires** du Crétacé supérieur et **sableux** de l'Eocène inférieur sont regroupés dans le même complexe aquifère du fait de leurs connexions.

Cette réserve d'eau potable, essentielle dans la région, possède sa principale zone d'alimentation à l'est de Fumel. Une autre de ses zones d'alimentation se situe en amont de Lustrac, où la vallée du Lot traverse les affleurements de l'Eocène. Malgré l'épais manteau molassique qui le protège en aval de sa zone d'alimentation, ses connexions avec la surface le rendent vulnérable aux pollutions.

Par ailleurs, la piézométrie de cette nappe (niveau de la nappe rapporté à l'altitude 0 de la mer) montre depuis plusieurs années une lente baisse.

b) Nappes du Jurassique

Les formations du jurassique correspondent à un **réseau karstique**, atteignant une forte productivité vers l'ouest.

Cette nappe ne paraît vulnérable qu'au niveau de ses zones d'alimentation situées à l'est de la limite Masquières – Tournon d'Agenais – Bourlens (infiltrations des plateaux, pertes des rivières), car vers l'ouest, elle est protégée par l'épais manteau molassique. Ainsi, la présence de cet aquifère ne se manifeste qu'en amont du cours du Lot dans le département du Lot-et-Garonne, par l'existence de très importantes sources de trop plein apparaissant dans la vallée du Lot ou dans le lit même de la rivière en amont de Fumel.

1.2.4. Biodiversité et zones remarquables, potentiel écologique

1.2.4.1. Biodiversité de la rivière Lot

Le Lot est un **corridor écologique** qui offre une juxtaposition de milieux favorables à l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiées (invertébrés aquatiques, reptiles, batraciens, poissons, oiseaux d'eau, mammifères).

Néanmoins, outre les poissons, peu d'inventaires faunistiques ou floristiques ont été recensés.

Seules quelques réserves de pêche et deux arrêtés de protection du biotope (confluence avec l'Autonne et partie aval du Lot après le barrage du Temple/lot) sont recensées. On trouve également une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 « vallée et coteaux du Lot à Casseneuil.

1.2.4.2. Biodiversité et potentiel piscicole des affluents et du bassin versant

On repère plusieurs sites classés **Natura 2000**, le premier concernant les coteaux de la vallée de la Lémance et un autre sur le bassin versant du Boudouyssou.

La vallée du Boudouyssou est également identifiée comme un territoire NATURA 2000 en ce qui concerne l'habitat du vison d'Europe. Il en va de même pour le site du Griffoul (cours d'eau l'Autonne, affluent rive gauche du Lot) classé pour le vison.

Deux ZNIEFF sont présentes sur le territoire :

-ZNIEFF de type 1 dans la vallée de la Lède (48 340 000) de 1 120 ha : milieu contrasté variant du milieu aquatique et rivulaire aux milieux rocheux et de plateaux.

-ZNIEFF de type 1 sur les coteaux et la vallée de la Lémance (48 330 000) de 704 ha : intérêt floristique.

Les affluents du Lot sont généralement classés en deuxième catégorie piscicole, à part les têtes de bassin (Lède) ainsi que certains cours d'eau comme la Tancanne, la Lémance ou la Briolance.

Zones humides

Une étude réalisée par le CREN est en cours pour recenser les zones humides remarquables du département 47. Du fait du remembrement et du **drainage** des terres pour l'agriculture, beaucoup de zones humides ont **disparu**. De nombreuses zones humides situées en tête de bassin versant ont été transformées en lacs pour l'irrigation et ont donc également disparu.

Quelques zones remarquables subsistent, notamment **les prairies humides à fritillaire pintade** en bordure de Lède. L'inventaire mené par le CREN permettra de proposer des mesures de gestion pour ces espaces remarquables.

1.2.5. Occupation des sols et usages dans le bassin versant du Lot 47 (d'après l'étude Lot réalisée par SCE pour le smavlot47 en 2007 et le PGE Lot (eaucéa))

1.2.5.1. Usages

Territoire et agriculture

(Une étude diagnostic de l'agriculture et de ses impacts sera réalisée avant le dossier définitif. Seule une présentation succincte du territoire est faite ici).

Les activités présentes dans le bassin versant sont **essentiellement centrées sur l'agriculture**.

La production céréalière, fruitière et le maraîchage constituent les trois pôles de cette activité. L'élevage est en régression depuis la dernière décennie.

Depuis 1979, on relève une **réduction progressive de la SAU**, qui a diminué de 20 % en 2000 sur les communes riveraines du Lot dans le département du Lot-et-Garonne.

Sur l'ensemble du bassin du Lot, des tendances similaires à la réduction de la SAU sont observées : diminution de 30% sur le bassin de la Lémance, 12% sur la Lède ou la vallée du Lot domaniale.

Les autres évolutions remarquables de l'occupation des sols concernent les surfaces irriguées et drainées. Les **superficies irriguées** en 2000 sur les communes riveraines du Lot dans le département représentent 44 % de la SAU et **ont augmenté de 33 % entre 1979 et 2000**, notamment avec l'expansion du maïs et des vergers irrigués sur cette même période.

Les **surfaces drainées** (6,3% de la SAU) ont été également **multipliées par 5,5**.

Enfin, l'évolution des surfaces imperméabilisées sur les territoires riverains du Lot est également impactée par la baisse générale de l'activité agricole. En effet, l'effondrement de la production de tomates (serres) a réduit sensiblement la proportion des surfaces agricoles imperméabilisées sur les communes riveraines du Lot. Cette tendance à la diminution ne semble pas être compensée par la croissance urbaine, puisqu'on note une stabilité démographique globale des communes.

Territoire et tourisme

Un point essentiel de l'activité économique de la région est le **tourisme**. (cela concerne aussi bien le département du Lot et Garonne que les départements limitrophes comme la Dordogne).

Le **tourisme rural et fluvial** s'est développé autour de la vallée du Lot. Les activités nautiques y tiennent un rôle prépondérant.

Plusieurs sites de baignade naturelle sur le Lot existent et représentent un enjeu majeur pour le territoire. Il s'agit des plages de Castelmoron et de Clairac.

Un projet défi baignade sur le Lot a été soutenu par l'agence de l'eau et porté par l'entente départementale de la vallée du Lot. Il visait à soutenir des projets participant à l'amélioration de la qualité de l'eau du Lot, notamment sur le plan bactériologique, afin de satisfaire aux exigences de l'usage baignade.

Plusieurs biefs du Lot sont concernés également par le ski nautique.

L'enjeu pêche est très fort sur le territoire. Le Lot est très fréquenté pour la pêche au carnassier, et reconnu au niveau européen pour la qualité de ses parcours black bass. Les affluents présentent également un intérêt piscicole, notamment la Tancanne ou la Lémance.

Industries et hydroélectricité

Le territoire compte peu d'industries. Les usines présentes sont essentiellement liées à l'agriculture (usines agroalimentaires, transformation de produits frais...)

L'énergie **hydroélectrique** est un usage très présent sur l'axe Lot sur lequel on trouve 8 barrages dont 6 équipés pour la production d'électricité. Ces derniers ont fortement conditionné le paysage et l'hydrologie de la rivière, la transformant en une succession de biefs. De plus la continuité biologique du cours d'eau est fortement perturbée par les barrages qui empêchent la migration des espèces au dessus de Castelmoron sur Lot.

Outre la continuité biologique, le transport solide est également perturbé. En effet la présence de nombreux barrages sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau pose le problème du transfert des sédiments vers les zones aval et les extractions importantes de sédiments du passé combinées à ce déficit engendrent des problèmes d'instabilité des berges du Lot.

NB : tous les aspects usages et prélèvements seront repris dans le détail lors du dépôt du dossier sommaire).

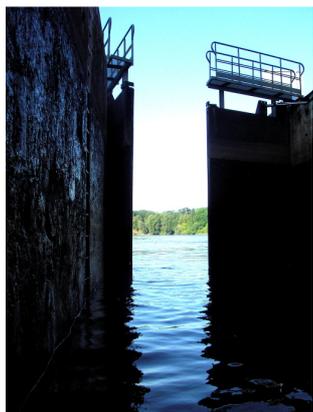
1.2.5.2.ressource en eau : prélèvements

Sur le territoire défini, les **prélèvements d'eaux superficielles ou souterraines** servent à alimenter les populations en eau potable ou à l'irrigation des cultures. Contrairement au reste du bassin versant du Lot, l'usage de l'eau pour l'élevage est très faible.

Lors d'une année sèche, c'est plus de **22 millions de m3 d'eau** qui sont prélevés dans les eaux superficielles et nappes d'accompagnement du bassin versant du Lot pour satisfaire la demande en eau de l'irrigation.

La consommation d'eau potable est estimée sur le bassin versant du Lot à **100m3 par personne et par an**, dont la moitié environ provient de captages en eaux superficielles. Les autres sources d'alimentation sont les forages profonds, quelques sources et forages en nappe alluviale. La tendance générale est plutôt vers une augmentation des captages d'eaux superficielles étant donné le rabattement des nappes observés les années précédentes. Le taux de restitution moyen d'eau dans le milieu est faible, de l'ordre de 46% contre une moyenne nationale de 65%.

Dans le département du Lot et Garonne, on recense 17 prélèvements d'eau pour l'industrie, dont 11 en rivière représentant 1 922 815 m3 et 6 en nappe d'accompagnement représentant 217 298m3 (volumes prélevés de juin à octobre). Ce sont des industries essentiellement agro-alimentaires. L'industrie restitue environ 97% de ces prélèvements au milieu.



Le Lot à Clairac : écluse pour le passage des bateaux de plaisance (photo : A.CANTIN 2008)



Usage navigation et patrimoine architectural du Lot (Villeneuve/Lot, photo smavlot2007)



Irrigation des parcelles de maïs avec L'eau du Lot à Castelmoron (A.CANTIN 2006)

1.2.6. Qualité des eaux, vulnérabilité

1.2.6.1. Territoire du contrat de rivière et directive E.R.U (eaux résiduaires urbaines), vulnérabilité aux nitrates

La Directive Européenne du 21 mai 1991 sur le traitement et la collecte des eaux usées fixe aux agglomérations des échéances pour la mise en conformité de leurs installations afin de répondre à des objectifs de salubrité publique et de protection des milieux récepteurs en fonction de la sensibilité de ces derniers.

La dernière échéance, fixée au 31 décembre 2005, concernait les communes produisant une charge brute de moins de 2000 EH/jour pour les communes disposant d'un réseau de collecte.

Sur le territoire, certaines communes sont concernées par ce dispositif :

Il s'agit de **Villeneuve / Lot (échéance 98), Casseneuil, Penne – Saint Sylvestre, Fumel (échéance 98) et Sainte Livrade / Lot.**

Quasiment toutes ces communes ont déjà entrepris les actions nécessaires à leur mise en conformité. Un problème subsiste pour la commune de Sainte Livrade qui manque de moyens pour faire face aux investissements nécessaires pour la dernière tranche (plusieurs tranches ont déjà été réalisées avec des financements de différents partenaires).

La directive nitrates de 1991 a conduit au classement en zone vulnérable d'un grand nombre de communes du périmètre défini pour la mise en place du contrat de rivière. Quasiment toutes les communes riveraines du Lot sont concernées par ce classement dans le Lot et Garonne (voir atlas cartographique).

Les zones classées vulnérables font l'objet de mesures spécifiques visant à réduire le flux d'azote dans le milieu naturel.

Plusieurs programmes d'actions ont déjà été mis en place depuis l'adoption de cette directive. Le troisième programme s'est achevé en 2007. Le programme en cours sera révisé mi 2009.

Dans le cadre de ce programme de réduction des flux d'azote, plusieurs mesures ont été déterminées :

- Une fertilisation raisonnée des parcelles
- La tenue d'un plan de fumure et d'un cahier d'enregistrement des apports à jour
- Le respect de périodes d'épandage précises définies dans un calendrier
- Le respect des distances d'épandage des fertilisants azotés minéraux et organiques
- Le respect d'un plafond maximal de 170kg/ha d'azote organique
- Le stockage du fumier et du lisier dans des installations étanches sans fuite vers le milieu naturel.

1.2.6.2. Qualité des eaux et des milieux aquatiques

Depuis 1997, le Conseil général de Lot et Garonne participe, appuie et complète le suivi de la qualité des eaux de rivière. Les résultats suivants sont extraits de l'analyse 2006 de la qualité de l'eau par le conseil général.

En effet, aux réseaux RNB (national de bassin) et RCA (complémentaire Agence) est venu se greffer en 2000 un réseau départemental (RCD) permettant de suivre annuellement la qualité de 21 rivières au total sur le département.

Le suivi est de 2 types :

- **Physico-chimique** : (qualité générale) : au total, pour 2006, le département de Lot-et-Garonne suit **20 stations de mesure** de la qualité des eaux sur 16 rivières (20 stations RCD). La fréquence annuelle des prélèvements sur les stations de mesure est de 6. Les paramètres physico-chimiques mesurés sont les paramètres classiques permettant de qualifier les altérations principales.
- **Bactériologique** : Le département suit également la qualité bactériologique des eaux de la rivière Lot dans un souci de pratique des loisirs et sports aquatiques et dans le cadre du défi territorial Lot (**19 stations de mesure**, 6 fois par an).

La qualité générale correspond à la valeur d'indice la plus faible relevée :

- sur les 4 altérations principales : MOOX, AZOT, NITR et PHOS.
- pour les 3 usages liés à la santé : vie aquatique, production d'eau potable et loisirs et sports aquatiques.

Cours d'eau	N° Agence	Commune	Indice mini	Qualité	Paramètre(s) déclassant(s)
Lémance	088 050	Saint-Front	65	Bonne	Aucun
Lémance	087 400	Libos	60	Bonne	Aucun
Lot	086 300	Saint-Sylvestre	60	Bonne	Aucun
Boudouyssou	086 280	Tournon	45	Passable	NO ₂ ⁻ et NO ₃ ⁻
Boudouyssou	086 250	Penne d'Agenais	1	Très mauvaise	NO ₂ ⁻ , NH ₄ ⁺ , PO ₄ ³⁻ et P _t
Lède	085 950	Lacapelle	48	Passable	NO ₃ ⁻
Lot	084 800	Fongrave	60	Bonne	Aucun

Le département suit la qualité bactériologique des eaux de la rivière Lot dans un souci de pratique des loisirs et sports aquatiques et dans le cadre du défi territorial Lot (**19 stations de mesure**, 6 fois par an).

Liste des stations de mesure :

Commune	Localisation	N°Agence	Rive
FUMEL	Cadamas (amont Fumel)	088 150	Gauche
MONSEMPRON-LIBOS (RNB)	Pont de la D102	087 000	Droite
SAINT-VITE	Moulin (aval Fumel)	086 900	Gauche
SAINT-SYLVESTRE SUR LOT	Saint-Marcel, usine de conserves	086 350	Droite
PENNE D'AGENAIS	Pont de Saut (Boudouyssou)	086 250	Droite
PENNE D'AGENAIS	Capdeville	086 220	Droite
VILLENEUVE SUR LOT	Parasol, amont barrage EDF	086 150	Droite
VILLENEUVE SUR LOT	GR69, sous pont (aval Villeneuve)	086 100	Droite
BIAS	Pont de Ribeyrolles (amont du rejet pluvial)	086 050	Gauche
CASSENEUIL (RNB)	Les Tandis, base de loisirs	086 000	Droite
HAUTERIVE	Bourg (aval du décanteur digesteur)	084 900	Droite
SAINTE-LIVRADE SUR LOT	Base de loisirs, aval STEP	084 850	Gauche
FONGRAVE	Embarcadère (base de loisirs)	084 800	Droite
CASTELMORON SUR LOT (RMS)	Plage de Castelmoron, camping	084 700	Gauche
GRANGES SUR LOT	Musée du pruneau	084 500	Gauche
CLAIRAC	La Gourgue	084 100	Droite
CLAIRAC (RNB RMS)	Baignade	084 000	Droite
AIGUILLON	Pélagat	083 900	Droite
AIGUILLON (RMS)	Plage, amont moulin	083 800	Droite

RNB : Station du Réseau National de Bassin (Agence de l'Eau Adour-Garonne)

RMS : Station du Réseau Ministère de la Santé (D.D.A.S.S)

Résultats 2006 :

Sur les 114 analyses d'*Escherichia Coli* réalisées en 2006, **27 (soit 23,7 %)** se sont révélées supérieures au seuil maximal de 2000 E.Coli pour 100 ml.

Ces valeurs se répartissent sur 12 des 19 stations de mesure.

Cependant, les efforts de mise aux normes de l'assainissement collectif et individuel réalisés depuis 2006 tendent à améliorer cette situation.

La fédération départementale de pêche de son côté assure un **suivi de la qualité biologique** des cours d'eau du département et en particulier sur le bassin versant du Lot en Lot et Garonne. Elle possède un réseau de points de suivi où sont réalisés des IBGN et également des pêches électriques. On remarque que les meilleures notes d'IBGN sont obtenues dans les zones dépourvues d'activité agricole et avec une densité de population faible, comme par exemple la Briolance.

1.2.6.3. qualité des sédiments et des eaux : problématique cadmium

Le Lot est confronté à une pollution importante par les métaux lourds et en particulier par le **cadmium**. Cet élément est issu du lessivage des anciennes extractions minières situées à Decazeville en Aveyron. Bien que ces mines soient fermées et que de gros efforts de dépollution des anciens sites miniers aient été entrepris, le

cadmium subsiste en forte concentration dans les sédiments du Lot et est remobilisé à chaque crue. L'agence de l'eau, très sensible à cette problématique qui touche non seulement le Lot mais également la Garonne, la zone estuarienne et Marennes Oléron de fait, porte un défi cadmium.

1.2.6.4. Pollutions d'origine agricole

On a vu dans le paragraphe 1.2.6.1 que le territoire était **vulnérable aux nitrates**, molécules qui peuvent pour partie provenir de l'activité agricole.

Le Lot et ses affluents sont parfois l'objet de **pollutions d'origine agricole**, avec des molécules issues de l'usage d'herbicides, insecticides ou fongicides.

Les études menées en 2006 par le réseau de l'agence de l'eau montrent des résultats relativement satisfaisants pour le Lot et ses affluents, avec cependant quelques molécules interdites présentes ponctuellement dans l'année (métoalachlore et carbofuran présents seulement en mai).

En regardant les données depuis l'année 1990, on remarque une nette diminution de l'atrazine dans les analyses réalisées, explicable par l'interdiction de cette molécule. Globalement, il semble que pour les molécules étudiées les pollutions soient moins importantes, **la qualité générale de l'eau semble s'améliorer** même si de gros efforts restent à faire.

1.2.6.5. Assainissement non collectif

Sur le territoire du contrat de rivière, les services publics d'assainissement non collectifs sont répartis entre plusieurs maîtres d'ouvrage. D'amont en aval, on note en particulier la communauté de communes Fumélois Lémance, le syndicat de Tournon d'Agenais, celui de Penne d'Agenais, le SI Agglomération villeneuvoise, le Syndicat du Nord du Lot, le Syndicat du Sud du Lot, le Syndicat de Clairac- Castelmoron.

Des diagnostics de l'assainissement autonome sont en cours. La majorité des syndicats est assistée par une société prestataire de service.

1.2.7. Statut juridique du Lot et de ses affluents

Le Lot est une rivière **domaniale**, le domaine public fluvial s'arrête aux limites du plenissimum flumen, communément admises comme étant les limites de plus hautes eaux avant débordement. Selon les cas, ces limites sont plus ou moins faciles à définir et l'arbitrage se fait souvent au cas par cas.

On a de plus sur le Lot plusieurs domaines concédés à EDF avec des cotes définies dans les documents de concessions.

Certaines de ces concessions arrivent bientôt à échéance et seront remises en jeu.

Il est question actuellement de **transférer** le domaine public fluvial à des structures locales ou des collectivités. Le Lot fait partie du domaine public transférable, et à ce jour, rien n'est encore déterminé.

Il n'en demeure pas moins que les propriétaires riverains du Lot, s'ils ne sont pas propriétaires du lit, restent responsables de l'entretien de la berge dont ils

bénéficient, même si cette dernière est grevée d'une servitude de marche pied accessible à tous.

Les cours d'eau affluents du Lot sont **non domaniaux**. Ils appartiennent donc aux propriétaires riverains qui sont responsables de leur entretien. Du fait de la défaillance quasi générale des particuliers, il arrive souvent que les collectivités se regroupent en syndicats qui se substituent aux propriétaires pour effectuer des travaux d'intérêt général sur les cours d'eau. Ainsi, on garantit une cohérence des actions sur un bassin versant donné.

1.3. La ressource en eau – état des lieux de la DCE

1.3.1. Eaux souterraines

1.3.1.1. Nappes libres

Quatre grandes masses d'eau souterraines ont été mises en évidence dans l'état des lieux de la DCE et sont présentes sur le territoire du Pays.

Code masse d'eau	description
5023	Alluvions du Lot (nappe d'accompagnement de la rivière Lot)
5088	Molasses du bassin du Lot (nappe hétérogène imperméable et localement aquifère)
5097	Calcaires, grès et sables du crétacé supérieur basal (nappe libre, vallée du Lot)
5098	Calcaires, grès, sables du crétacé supérieur basal (nappe libre, vallée de la Garonne)

Tableau 2 : tableau récapitulatif des masses d'eau souterraines libres

Ces nappes sont très vulnérables et subissent **une forte pression qualitative et quantitative**.

Ces nappes sont souvent connectées à d'autres masses d'eau, qu'elles soient superficielles ou souterraines. Elles subissent des pressions qualitatives de la part de l'agriculture principalement mais aussi des agglomérations présentes.

La nappe 5023 est fortement vulnérable aux nitrates. Les nappes sont sollicitées par l'agriculture de la vallée du Lot (pompages).

Pour l'aspect qualitatif, les nappes sont classées en risque de non atteinte du bon état à l'objectif 2015. En revanche, pour l'aspect quantitatif le bon état est fixé à 2015.

Seule la nappe 5098 est susceptible d'atteindre le bon état qualitatif et quantitatif à l'horizon 2015. Globalement, l'état des lieux montre qu'il y a des lacunes dans la connaissance de ces nappes superficielles, de leur fonctionnement et de leur vulnérabilité.

1.3.1.2. Nappes captives

Code masse d'eau	description
5071	Sables, graviers, calcaires de l'éocène nord adour garonne
5072	Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord aquitain
5073	Calcaires et sables du turonien, coniacien, santorien captif nord aquitain
5080	Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif
5083	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne

Tableau 3 : codes et description des masses d'eau souterraines captives

Contrairement aux nappes superficielles, c'est pour l'alimentation en eau potable que ces nappes sont le plus fortement sollicitées.

La tendance est plutôt à l'augmentation de l'usage AEP et donc de la pression de pompage sur les nappes 5071, 5073 et 5080 (c'est celle – ci qui nous concerne le plus).

Les prélèvements lot et garonnais sur la nappe 5080 sont les plus impactants pour cette nappe.

Le risque de non atteinte du bon état quantitatif est avéré pour les nappes captives décrites ici sauf pour la nappe 5083 qui est la seule à pouvoir atteindre les objectifs.

Par contre, ces nappes sont en bon état qualitatif.

Seules les zones d'affleurement sont sensibles aux pollutions et peuvent avoir un impact sur la qualité de la ressource profonde.

On note que ces masses d'eau sont **profondément interconnectées** avec d'autres nappes profondes et peuvent ainsi avoir un impact sur la qualité de ces dernières.

1.3.2. Eaux superficielles et DCE

Le tableau ci – dessous, issu de la concertation locale, reprend de manière synthétique l'état des lieux des masses d'eau superficielles du Pays de la Vallée du Lot au regard de la directive cadre européenne.

Rivière (code masse d'eau, nom)	Masse d'Eau Fortement Modifiée (MEFM)	Bilan actuel	remarques	Risque NABE (non atteinte du bon état)	Objectifs de la DCE
ME 225 : le Lot aval	oui	moyen	Problème cadmium Enjeu navigation	Oui	Bon état 2021
ME 62 : Lémance amont	non	bon		Non	Bon état 2015
ME 131 : Lémance aval	non	moyen	Qualité biologique dégradée	Oui	Bon état 2021
ME 659 : Boudouyssou amont	oui	mauvais	Problème de qualité (beaucoup de phytosanitaires)	Oui	Bon état 2021
ME 132 : Boudouyssou aval	oui	mauvais	Problème de qualité (beaucoup de phytosanitaires)	Oui	Bon état 2027
ME 674 : la Tancanne	non	bon		Non	Bon état 2015
ME 661 : la Lède amont	non	moyen	Problème phytosanitaire	Oui	Bon état 2021
ME 59 : la Lède de Gavaudun à la Leyze	non	moyen	Qualité phytosanitaire à mesurer	Oui	Bon état 2021
ME 60 : la Lède aval	non	moyen	Qualité à mesurer	oui	Bon état 2021

Tableau 4 : état des lieux de la DCE, cours d'eau affluents du Lot dans le périmètre du contrat de rivière



Bilan :

Sur les masses d'eau mises en évidence dans le tableau précédent, la majorité risque **de ne pas atteindre le bon état à l'horizon 2015**.

On remarque **une forte pression agricole** sur la quasi-totalité des masses d'eau, avec un réel **déficit de connaissances** de la qualité chimique des eaux et des types de polluants que l'on y rencontre.

On voit également que toutes ces masses d'eau ont été **artificialisées**, ce qui laisse supposer que leur capacité à fonctionner de façon naturelle est fortement dégradée, et par là même leur capacité d'autoépuration.

On remarque que **même les parties amont des cours d'eau sont en mauvais état** (tête de bassin de la Lède par exemple).

Deux points essentiels à travailler ressortent de cet état des lieux : **l'hydromorphologie et la qualité du milieu**, les deux allant de pair.

Les principaux enjeux identifiés sur le Lot dans le territoire du pays par l'état des lieux de la DCE sont la navigation et loisirs aquatiques, la dynamique fluviale et le Cadmium. Ce même état des lieux préconise en priorité l'amélioration des pratiques agricoles, la dépollution domestique et industrielle et la réduction du cadmium et des produits phytosanitaires.

Si le bon état risque de ne pas être atteint en 2015, on peut toutefois espérer qu'à l'horizon 2021 les actions qui seront entreprises sur ces masses d'eau permettront de tendre vers cet objectif.

1.4. Organisation territoriale

Le pays de la vallée du Lot regroupe **104 communes** réparties sur le bassin versant du Lot dans le département 47. Les adhérents du syndicat mixte sont des communautés de communes, des syndicats de rivière, le département et l'agence de l'eau. Sur le périmètre défini pour le contrat, on trouve des communes qui ne sont **pas adhérentes** au Pays car elles sont dans les départements limitrophes (24 et une commune dans le 82).

La maîtrise d'ouvrage d'études territoriale est portée par le Pays de la vallée du Lot. En revanche, le Pays ne possède pas la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser. Ce sont les collectivités adhérentes qui ont cette compétence.

Le Pays travaille en étroite collaboration avec différents organismes, dont l'entente de la Vallée du Lot qui porte un programme d'aménagement sur l'ensemble du bassin versant du Lot.

Le Pays sert de relai sur le terrain à l'entente pour la mise en place d'actions et d'équipements sur le territoire.

Travaux et actions sur les rivières :

Les **syndicats de rivière** réalisent et financent les travaux sur leurs bassins versants, avec l'assistance technique du Pays de la Vallée du Lot.

En ce qui concerne les cours d'eau, la **maîtrise d'ouvrage** est donc organisée en cinq syndicats de rivière qui couvrent les principaux affluents du Lot (Lémance, Lède, Boudouyssou) et un affluent de la Garonne (le Tolzac).

Sur la rivière Lot, la maîtrise d'ouvrage **n'est pas coordonnée** et se répartit entre des communautés de communes ou les communes riveraines.

Adduction d'eau potable et assainissement :

Dans le domaine de la gestion des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement, la maîtrise d'ouvrage est assurée par des **syndicats spécifiques** regroupés pour partie dans une **fédération départementale**. Ils ne sont pas adhérents du pays.

Le **SATESE**, service du conseil général, apporte **un appui technique** aux collectivités dans les domaines de l'assainissement.

Portage et animation du contrat de rivière :

Le Pays de la vallée du Lot 47 (porté par le syndicat mixte d'aménagement de la vallée du Lot 47) a été désigné à l'unanimité comme la structure la plus adaptée au **portage du contrat de rivière Lot Aval**.

En effet, toutes les collectivités du périmètre y sont représentées et travaillent déjà collégalement au sein de cette structure.

Le pays portera donc le projet et l'animation de l'ensemble du contrat, et possède déjà une animatrice.

Au sein du conseil général, la CATER assure un suivi et un appui technique au Pays dans la mise en place des actions sur les cours d'eau et du contrat de rivière en particulier.

2. Enjeux et objectifs

2. Enjeux et objectifs

L'objet de cette partie est d'exposer les **différents enjeux et objectifs spécifiques** au territoire du bassin versant du Lot 47. Dans la troisième partie seront détaillées les différentes actions qui découlent des objectifs définis ici.

Nous nous attacherons en premier lieu à mettre en évidence les enjeux sur les masses d'eau superficielles et souterraines et, de là, les objectifs spécifiques en relation avec ceux déterminés par le programme de mesures découlant de la directive cadre européenne et le SDAGE Adour Garonne.

2.1. Déclinaison des enjeux sur le territoire du contrat de rivière

Le programme du SDAGE a mis en évidence plusieurs objectifs pour l'unité hydrographique de référence Lot aval.

Ce sont notamment :

- la **qualité** des eaux de rivière et des lacs pour les usages aquatiques (baignade, canoë, navigation)
- substances toxiques** (cadmium, produits phytosanitaires)
- gestion des ouvrages** hydroélectriques (éclusées)
- gestion des **étiages**
- prévention des **crues**.

Sur certains affluents l'enjeu **fonctionnalité des cours d'eau** a été mis en évidence.

Volets du contrat de rivière	Enjeux rivière Lot	Enjeux affluents	Enjeux nappes
<i>Volet A : lutte contre la pollution et restauration de la qualité des eaux</i>	Restauration et préservation de la qualité des eaux		Prévention des pollutions anthropiques Connaissance du fonctionnement des nappes et des échanges nappes – rivières
<i>Volet B1 : retrouver un bon état écologique des cours d'eau</i>	Protection du potentiel écologique Prise en compte de l'hydromorphologie	Protection du potentiel écologique Fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau	-
<i>Volet B2 : prévention des inondations</i>	Gestion des variations des niveaux d'eau	Gestion quantitative Aménagement raisonné des bassins versants et lutte contre le ruissellement Fonctionnalité hydromorphologique	-
<i>Volet B3 : gestion quantitative</i>	Gestion des étiages	Gestion des étiages	Equilibre entre captage et renouvellement* Connaissance du fonctionnement des nappes et des échanges nappes – rivières
<i>Volet B4 : valorisation touristique et paysagère de la vallée du Lot</i>	Pérennité des usages Valorisation du potentiel paysager de la vallée	Valorisation paysagère	-
<i>Volet C : animation, coordination et suivi du contrat de rivière</i>	Gestion coordonnée du Lot	Gestion coordonnée	Gestion coordonnée et connaissance

Tableau 5 : enjeux définis sur les masses d'eau du périmètre du contrat de rivière

2.2. Grandes orientations du SDAGE et cohérence avec le territoire du contrat de rivière

Les orientations du futur SDAGE actuellement en cours de validation se déclinent en six thèmes principaux :

- Créer les conditions favorables à une **bonne gouvernance**
- Réduire **l'impact des activités** sur les milieux aquatiques
- Gérer **durablement les eaux souterraines** et **préserver et restaurer les fonctionnalités** des milieux aquatiques et humides
- Une **eau de qualité** pour assurer activités et usages
- Maîtriser la **gestion quantitative** de l'eau dans la perspective du changement climatique
- Privilégier une **approche territoriale** et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

Ces six thématiques sont totalement en cohérence avec les objectifs développés sur le territoire de la vallée du Lot.

Certains éléments, comme la préservation des zones humides, sont peu abordés car cela ne correspond pas à la réalité du territoire. Un inventaire en cours, réalisé par le CREN, a déjà mis en évidence le peu de territoires existants. Il convient bien évidemment de valoriser **et sauvegarder les zones humides résiduelles**, mais elles ne représentent malheureusement qu'une très faible proportion du territoire concerné. On veillera cependant à définir ponctuellement des actions en faveur de leur sauvegarde, notamment sur la vallée de la Lède.

2.3. Objectifs découlant des enjeux définis sur le territoire du contrat de rivière

Le tableau suivant détaille les différents objectifs prioritaires sur les masses d'eau prises en compte dans le projet de contrat de rivière. De ces objectifs découlent un certain nombre d'actions détaillées dans la troisième partie.

Volets du contrat de rivière	rivière Lot		affluents		nappes	
	enjeux	objectifs	enjeux	objectifs	enjeux	objectifs
Volet A : lutte contre la pollution et restauration de la qualité des eaux	Restauration et préservation de la qualité des eaux	1. Réduire les flux de pollution urbaine 2. Réduire les flux de pollution agricole 3. Assurer une meilleure protection des prises d'AEP	Restauration et préservation de la qualité des eaux	1. Lutter contre les pollutions diffuses agricoles 2. Développer et harmoniser un réseau de suivi de la qualité des eaux	Prévention des pollutions anthropiques	Sensibiliser les exploitants agricoles et les entrepreneurs à la vulnérabilité des nappes
					Connaissance du fonctionnement des nappes et des échanges nappes – rivières	Améliorer les connaissances du fonctionnement chimique naturel des nappes et des échanges nappes rivières
Volet B1 : retrouver un bon état écologique des cours d'eau	Protection du potentiel écologique	1. Maintenir et améliorer la diversité des boisements rivulaires 2. Préserver les habitats piscicoles 3. Préserver les milieux naturels et améliorer la connaissance de la biodiversité	Protection du potentiel écologique	1. Restauration du potentiel piscicole 2. Amélioration de la continuité biologique	-	
	Prise en compte de l'hydromorphologie	gérer et anticiper les risques d'effondrement dans les zones sensibles	Fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau	Améliorer la connaissance du fonctionnement dynamique des cours d'eau		
Volet B2 : prévention des inondations	Gestion des variations des niveaux d'eau	Mieux gérer les situations de crise en cas de variation brutale des niveaux d'eau	Gestion quantitative	Organiser l'alerte en cas de crue	-	
Volet B3 : gestion quantitative	Gestion des étiages	Assurer une gestion des niveaux d'eau en basses eaux satisfaisant la demande de tous les usagers	Gestion des étiages	Améliorer la gestion de la ressource Etudier pour certains bassins les possibilités de réalimentation	Equilibre entre captage et renouvellement	Diversifier les sources d'approvisionnement pour soulager les nappes profondes
					Connaissance du fonctionnement des nappes et des échanges nappes – rivières	Améliorer la connaissance du fonctionnement dynamique des nappes et de l'interconnexion des nappes profondes

Volets du contrat de rivière	rivière Lot		affluents		nappes	
	enjeux	objectifs	enjeux	objectifs	enjeux	objectifs
Volet B4 : valorisation touristique et paysagère de la vallée du Lot	Pérennité des usages	Maintien d'usages compatibles avec la préservation de la qualité des milieux naturels	Valorisation paysagère	Gérer et valoriser les prairies humides et le patrimoine bâti		
	Valorisation du potentiel paysager de la vallée	Favoriser la découverte de la vallée du Lot Favoriser la mise en valeur de la vallée (panoramas...)				
Volet C : animation, coordination et suivi du contrat de rivière	Gestion coordonnée du Lot	Favoriser une gestion cohérente de la rivière Lot	Gestion coordonnée	Poursuivre les programmes d'actions coordonnées	Gestion coordonnée et connaissance	Améliorer la connaissance du fonctionnement des nappes pour optimiser leur gestion

Tableau 6 : Enjeux et objectifs définis sur les différentes masses d'eau

3. Contenu du programme prévisionnel d'actions

3. Contenu du programme prévisionnel d'actions

Des différents objectifs définis dans la partie précédente découle un programme d'actions sur 5 ans qui se décline en plusieurs volets thématiques.
(voir tableaux 7 à 13 : actions déclinées dans les différents volets)

3.1. Volet A : lutte contre les pollutions et restauration de la qualité des eaux

Type d'action	Descriptif des actions et maîtrise d'ouvrage	Coût estimé sur 5 ans(HT)
Travaux	Amélioration des structures d'assainissement collectif (collectivités, fédération départementale)	12,7 millions d'€
	Actions de lutte contre les pollutions diffuses agricoles (à définir dans l'étude préalable au dossier définitif)	Chiffrage à définir
Sensibilisation, communication	Sensibilisation des industriels aux efforts nécessaires à la réduction des polluants (pays de la vallée du Lot)	30 000€
	Sensibiliser les agriculteurs face aux pollutions diffuses (chambre d'agriculture ?)	25000€
	Mise en place de plans communaux de désherbage (communes)	25000€
Etudes et suivi	Suivi de l'oxygénation des biefs (pays de la vallée du Lot)	2200€
	Acquisition de connaissances sur la vulnérabilité des nappes et des captages (qualité et quantité, cf B3) (maîtrise d'ouvrage à définir)	100 000€

3.2. Volet B1 : retrouver un bon état écologique des cours d'eau

Type d'action	Descriptif des actions et maîtrise d'ouvrage	Coût estimé sur 5 ans (HT)
Travaux	Réalisation d'actions de restauration coordonnée du lit et des berges des cours d'eau (Lot et affluents) (syndicats de rivière)	3 000 000€
	Développement du potentiel piscicole (aménagement des cours d'eau....) (fédération de pêche et syndicats de rivière)	60 000€
Sensibilisation, communication	Sensibilisation des riverains aux bonnes pratiques de gestion des berges et de la ripisylve et au milieu aquatique (syndicats de rivière, pays de la vallée du Lot, fédération de pêche)	20 000€
Etudes et suivi	Suivi de l'expansion des espèces invasives (pays de la vallée du Lot)	1500€
	Plan de gestion des berges du Lot et du transport solide (pays de la vallée du Lot et / ou futur syndicat sur rivière Lot ?)	10 000€
	Etudes hydromorphologiques sur les affluents du Lot (action également présente dans le volet B2) (syndicats de rivière)	80 000€
	Développement et harmonisation du réseau de suivi de la qualité biologique (fédération de pêche)	40 000€

3.3. Volet B2 : Prévention des inondations

Type d'action	Descriptif des actions et maîtrise d'ouvrage	Coût estimé sur 5 ans(HT)
Sensibilisation	Sensibiliser et informer les populations et les élus sur le risque de crue et le système d'alerte (pays de la vallée du Lot, DDE, SPC, entente Lot)	15 000€
études	Mise en place de plans communaux de sauvegarde (communes)	régie
	Restauration des zones naturelles d'expansion de crue (incluses dans études hydromorphologiques)	-
Organisation territoriale, animation	Assurer une meilleure gestion des niveaux d'eau en période de crue (abaissements des biefs...) (gestionnaires des barrages)	238 000€

3.4. Volet B3 : gestion quantitative

Type d'action	Descriptif des actions et maîtrise d'ouvrage	Coût estimé sur 5 ans(HT)
travaux	Création de prises d'eau AEP en rivière pour se substituer aux prélèvements en nappe profonde (captages de Pinel et projet de captage à Lafitte sur Lot, 2 usines de traitement) (collectivités, fédération départementale)	10 000 000€
Sensibilisation	Sensibiliser et informer les populations et les élus sur les économies d'eau (pays de la vallée du Lot, chambre d'agriculture)	15 000€
Etudes et suivi	Acquisition de connaissances sur la vulnérabilité des nappes et des captages (cf volet A) (maîtrise d'ouvrage à définir)	100 000€
Coordination, animation	Suivi et mise en réseau des différentes chartes de bassin, suivi PGE Lot (entente Lot, Pays de la vallée du Lot, CATER 47...)	-

3.5. Volet B4 : valorisation touristique et paysagère de la vallée du Lot

Type d'action	Descriptif des actions et maîtrise d'ouvrage	Coût estimé sur 5 ans(HT)
Equipements	Améliorer la signalétique liée à la navigation et assurer le respect de la réglementation vis-à-vis de la pêche et la navigation (rivière Lot) (conseil général, dde, communes...)	67500€
	Développer les points de pêche et améliorer l'intégration des cabanes de pêcheurs dans le paysage de la vallée (rivière Lot) (fédération de pêche, pays de la vallée du Lot)	44 000€
	Equiper les sites de baignade et développer l'information des usagers (communes)	22500€
Sensibilisation	Développer des chemins de randonnée pédestre et mener des actions pédagogiques de découverte des richesses de la vallée (Lot et affluents), entretenir et valoriser les panoramas sur le Lot le long des chemins et de la véloroute (communes ??)	61950€
	Sensibiliser les particuliers sur les servitudes de passage et la réglementation	5000€
Etudes et suivi	Evaluer les possibilités de restauration du patrimoine bâti et du patrimoine hydraulique lié à la rivière (Lot) (maîtrise d'ouvrage à définir)	15000€

3.6. Volet C : animation, coordination et suivi du contrat de rivière

Type d'action	Descriptif des actions et maîtrise d'ouvrage	Coût estimé sur 5 ans(HT)
Pilotage, suivi, coordination du contrat de rivière	Chargé de mission au syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée du Lot (déjà en poste) (pays de la vallée du Lot)	241 000€
suivi	Mise en place d'un SIG (conseil général)	-
évaluation	Réalisation d'un tableau de bord technique et financier et d'un bilan annuel du contrat de rivière (pays de la vallée du Lot)	40 000€
	Evaluation à mi parcours du contrat de rivière (pays de la vallée du Lot)	
	Etude bilan – évaluation finale du contrat de rivière (pays de la vallée du Lot)	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	Aide aux collectivités dans le suivi des travaux et dans l'organisation territoriale (création d'un syndicat de rivière sur le Lot) Mise à disposition d'un technicien rivière (pays de la vallée du Lot)	200 000€
Plan de communication	Mise en place d'une action de communication auprès du public via une action tournée vers les enfants (« mini-contrat ») (pays de la vallée du Lot)	10 000€

3.7. tableau récapitulatif

Volets du contrat	Coût estimé
A : lutte contre les pollutions et restauration de la qualité des eaux	12 882 200€
B1 : retrouver un bon état écologique des cours d'eau	3 211 500€
B2 : Prévention des inondations	253 000€
B3 : gestion quantitative	10 115 000€
B4 : valorisation touristique et paysagère	215 950€
C : animation, coordination et suivi du contrat de rivière	491 000€
total	27 168 650€

Tableau 14 : récapitulatif des volets et des coûts estimatifs

4. Suivi et évaluation du contrat de rivières

4. Suivi et évaluation du contrat de rivière

Pour évaluer la pertinence des actions définies et leur impact sur le milieu, il est indispensable de mettre en place des indicateurs d'impact.

Une évaluation intermédiaire du contrat sera réalisée à mi – parcours afin de réajuster les actions en fonction de la réactivité du territoire.

Un tableau de bord sera réalisé et présenté annuellement au comité de rivière.

Volets du contrat	Indicateurs
A : lutte contre les pollutions et restauration de la qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> - mesures régulières de la qualité physico – chimique des cours d'eau - mesures de l'oxygénation des biefs du Lot - nombre d'agriculteurs sensibilisés aux pollutions diffuses - nombre de plans de désherbage mis en place
B1 : retrouver un bon état écologique des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - linéaire de cours d'eau restauré - suivi de la qualité biologique des cours d'eau (IBGN et inventaires)
B2 : Prévention des inondations	<ul style="list-style-type: none"> -nombre de plans communaux de sauvegarde mis en place -avancement de la mise en place du réseau d'alerte
B3 : gestion quantitative	<ul style="list-style-type: none"> -nombre d'usagers du réseau d'AEP desservis par de l'eau superficielle -nombre de chartes de bassin mises en place -suivi du niveau des nappes et de l'évolution des volumes prélevés -suivi des débits et du respect des débits objectifs d'étiage
B4 : valorisation touristique et paysagère	<ul style="list-style-type: none"> -nombre d'équipements mis en place -fréquentation des sites de baignade et des écluses
C : animation, coordination et suivi du contrat de rivière	<ul style="list-style-type: none"> -avancement de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage des rivières non adhérentes à un syndicat -nombre d'actions de sensibilisation, nombre de personnes touchées

Tableau 15 : détail des indicateurs d'impact du contrat de rivière

Une évaluation à **mi parcours** sera réalisée avec un recensement de tous les investissements réalisés, à venir et les modifications éventuelles du programme selon le contexte à ce moment là.

La **pertinence initiale des projets sera réévaluée** et un **état d'avancement** sera dressé ainsi qu'une analyse critique du contrat.

Le comité de rivière se prononcera sur cet avancement.

Chaque année, le tableau de bord récapitulant l'ensemble des indicateurs sera présenté au comité de rivière.

Tous les résultats seront disponibles sur le **site internet** de la structure porteuse et une diffusion grand public des résultats sera effectuée régulièrement.

Un état zéro sera défini en début de contrat : l'ensemble des analyses collectées au moment du lancement du contrat formeront l'état de référence que les actions visent à améliorer.

Le tableau de bord sera affiné et présenté complet dans le dossier définitif de candidature avec l'ensemble des analyses qui restent à harmoniser et collecter.

L'évaluation du dispositif sera réalisée par un cabinet extérieur pour garder une certaine objectivité.

5. Organisation envisagée pour la mise en œuvre du contrat de rivière

5. Organisation envisagée pour la mise en œuvre du contrat de rivière

5.1. Structure porteuse de l'animation, moyens

Le contrat de rivière est porté par le **pays de la Vallée du Lot**, qui regroupe parmi ses adhérents **97% de la population totale** du périmètre du contrat.

Ce dispositif contractuel s'inscrit dans la continuité de la démarche du Pays qui depuis sa création prône une gestion concertée des cours d'eau.

Le Pays possède une **animatrice** qui sera dédiée 100% à la mise en place du dispositif et à son animation à partir du dépôt du dossier préalable. Elle sera relayée sur le terrain auprès des syndicats de rivière adhérents par **un technicien de rivières**.

Ainsi une **assistance technique et administrative** sera apportée aux différents maîtres d'ouvrage dont les démarches seront coordonnées.

D'autre part, une animatrice tourisme et une animatrice développement économique pourront travailler en collaboration avec l'animatrice contrat de rivière pour la mise en place des actions du volet B4.

5.2. Implication des élus et concertation locale

Depuis la création du syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée du Lot 47 qui porte aujourd'hui le Pays du même nom, la gestion des rivières est au cœur des préoccupations des élus. Une assistance technique à l'entretien des rivières est apportée à tous les adhérents du Pays.

Depuis 2005, le Pays s'est penché sur la problématique de la **gestion concertée de la vallée du Lot** en lançant tout d'abord une étude globale sur la rivière Lot.

Au cours de cette étude des **comités de pilotage** ont été organisés, impliquant les différentes communautés de communes concernées et les organismes partenaires.

Ainsi, depuis le début de l'étude Lot en 2006, plusieurs réunions de restitution ont été organisées et ont permis d'affirmer une volonté de travail commune.

Durant les comités syndicaux du Pays de la Vallée du Lot où sont représentées la majorité des communes du périmètre, l'étude Lot a été présentée et le **lancement d'une démarche concertée sur le territoire a été validé par une délibération**, ainsi que le principe de l'embauche de personnel dédié à cette démarche.

La mise en place d'une démarche contractuelle de type contrat de rivière est le fruit d'une **réflexion concertée entre élus et organismes partenaires** et apparaît aujourd'hui comme l'outil opérationnel le mieux adapté pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau du territoire.

Aujourd'hui, seules les communes hors Lot et Garonne ne sont pas encore impliquées dans la démarche, bien qu'une partie d'entre elles (Lémance amont) ait déjà manifesté le désir de s'impliquer dans la gestion de l'eau.

5.3. Mise en place de la démarche, suivi, animation

Une **réunion** est prévue avec le **comité de rivières** tel que défini en début de ce dossier afin de valider la candidature du territoire et de faire le point sur l'ensemble des projets, leur pertinence et leur cohérence.

Au cours de cette réunion on propose d'établir des **commissions** selon les différents volets du contrat de rivière afin d'avoir des groupes de travail sur chaque thématique. Chaque commission aura un président élu et se réunira pour travailler spécifiquement sur le volet dont il aura la charge. L'animatrice aura en charge l'animation de ces différents groupes thématiques et devra assurer la synthèse de tous les travaux effectués.

Annuellement, chaque commission aura en charge **l'évaluation de son volet** et une réunion de restitution au comité de rivière sera organisée.

Le tableau suivant récapitule le planning organisationnel du contrat.

Protagonistes	Lancement candidature, dépôt dossier sommaire	Elaboration et dépôt dossier définitif	Année 1, 2, et 4 du contrat	Année 3 du contrat	Année 5 du contrat
Comité de rivière	création	Validation du document	Deux réunions par an : programmation et bilan annuel	Validation et critique du bilan intermédiaire du contrat	Bilan du contrat de rivière, discussion sur l'avenir du dispositif
Commission A	création	Travail sur contenu	Réunions au besoin par thématique	Travail des commissions sur le bilan par thématique, analyse critique	Synthèse et bilan par commission
Commission B1	création	Travail sur contenu			
Commission B2	création	Travail sur contenu			
Commission B3	création	Travail sur contenu			
Commission B4	création	Travail sur contenu			
animatrice	Assistance technique et animation, montage et dépôt du dossier sommaire	Animation des commissions, synthèse des projets, rédaction et dépôt du dossier définitif	Synthèse des données, suivi des projets, assistance aux maîtres d'ouvrage, animation des commissions, réalisation de la synthèse pour bilan annuel, montage des dossiers de programmation annuels Animation, sensibilisation tous publics, réalisation des études prévues en interne	Animation des commissions, rédaction du document de synthèse intermédiaire, présentation aux élus	Animation des commissions techniques, rédaction du document de bilan, diffusion et communication aux partenaires, assistance à maîtrise d'ouvrage, recensement de l'avancement des projets

Tableau 16 : Plan prévisionnel d'actions du comité de pilotage du contrat de rivière

6. Récapitulatif des études à mener avant le dossier définitif

6. Récapitulatif des études à mener avant la mise en place du dossier définitif

6.1. récapitulatif des études à disposition

Le tableau suivant récapitule de manière non exhaustive les principales études à disposition sur le territoire.

Volet du contrat de rivière	Etudes disponibles
A : lutte contre les pollutions et restauration de la qualité des eaux	Schéma départemental d'eau potable (en cours) Dossier défi Lot (entente) Etude de la propagation d'une nappe de pollution sur le Lot (SMEAG) Diagnostics des assainissements autonomes (SPANCs) en cours
B1 : retrouver un bon état écologique des cours d'eau	Etude de la rivière Lot (SMAVLOT47, 2007) Etudes globales de restauration sur les syndicats de rivière Lède, Lémance, Boudouyssou (syndicats de rivière, de 2003 à 2005) Schéma départemental à vocation piscicole (fédération de pêche, en cours d'actualisation) Inventaire des frayères à brochet (fédération de pêche) Etudes IBGN sur tout le bassin du Lot (Fédération de pêche) Etude des cours d'eau patrimoniaux (fédération de pêche) Inventaire des zones humides (CREN), en cours
B2 : Prévention des inondations	Atlas des zones inondables (DDE, en cours) Plan des surfaces submersibles (DDE) Schéma de prévention des inondations vallée du Lot (entente Lot, en cours)
B3 : gestion quantitative	Plan de gestion des étiages du bassin versant du Lot (entente Lot, 2007) Charte de bassin de la Lède (2007, syndicat de la Lède et cg47)
B4 : valorisation touristique et paysagère	Schéma touristique Schéma de développement des potentialités halieutiques et piscicoles (entente de la vallée du Lot)
Autres	Document d'urbanisme : SCOT du Villeneuveois, en cours
Dispositifs en place	Contrat de pays vallée du lot 47 Dispositif Leader sur le pays de la vallée du Lot (2008) Pôle d'excellence rurale pays de la vallée du Lot (2007)
Documents transversaux	Etat des lieux de la DCE Programme de mesures SDAGE Adour Garonne (en cours)

Tableau 17 : récapitulatif des documents disponibles et dispositifs en place

6.2. Études complémentaires à mener avant le dépôt du dossier définitif

Quatre études principales seront menées afin de monter le dossier définitif du contrat de rivière, afin de compléter des points sur lesquels existent peu de données.

Il s'agit des études suivantes :

- synthèse des réseaux de mesure existants pour mettre en place le suivi
- diagnostic de l'activité agricole et de ses impacts sur le territoire du contrat de rivière avec définition d'un plan d'action et définition éventuelle de bassins versants prioritaires
- mise en place d'une méthodologie pour le suivi et l'évaluation du contrat
- rédaction du plan pluri - annuel de restauration de la ripisylve sur le Lot

Conclusion

Le territoire situé à l'aval du bassin versant du Lot souhaite s'engager dans une action concertée de gestion de ses eaux, de manière volontariste et en tendant vers un objectif de bon état.

Pour cela le pays de la vallée du Lot a été identifié comme la structure la plus adaptée au portage d'un contrat de rivière car il possède une réelle cohérence territoriale, sociale et environnementale.

Ce projet de contrat de rivière répond à des objectifs de qualité des eaux, gestion quantitative, qualité biologique des milieux aquatiques et aussi valorisation touristique du territoire.

Ces différents volets sont le fruit d'une concertation collective et répondent aux spécificités du territoire, qui, tourné essentiellement vers l'agriculture et le tourisme, doit mener une réelle réflexion sur la gestion qualitative et quantitative de l'eau et sur la valorisation de son patrimoine naturel.

Ce projet de contrat de rivières rassemble de nombreux projets liés à l'eau et portés par des maîtres d'ouvrage variés.

C'est pourquoi le Pays de la vallée du Lot se positionne aujourd'hui comme animateur de cette démarche concertée, afin de conduire le territoire vers la réalisation des objectifs de bon état de la Directive cadre européenne.

Table des illustrations

Tableau 1 : Débit moyen du lot (source : DIREN Aquitaine).....	13
Tableau 2 : tableau récapitulatif des masses d'eau souterraines libres.....	25
Tableau 3 : codes et description des masses d'eau souterraines captives	25
Tableau 4 : état des lieux de la DCE, cours d'eau affluents du Lot dans le périmètre du contrat de rivière	27
Tableau 5 : enjeux définis sur les masses d'eau du périmètre du contrat de rivière.	32
Tableau 6 : Enjeux et objectifs définis sur les différentes masses d'eau	35
Tableau 14 : récapitulatif des volets et des coûts estimatifs	41
Tableau 15 : détail des indicateurs d'impact du contrat de rivière	43
Tableau 16 : Plan prévisionnel d'actions du comité de pilotage du contrat de rivière	48
Tableau 17 : récapitulatif des documents disponibles et dispositifs en place	50